

Guide du voisin responsable

MES DECHETS

- Je dépose mes déchets ménagers dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Je dépose les déchets recyclables dans ceux dédiés au tri sélectif, implantés au carrefour entre la route de Challonges et la Route de Crie.
- J'amène les autres déchets (déchets verts, gravas, encombrants...) à l'une des 3 déchetteries du secteur.



DANS MON JARDIN

- Je ne brûle pas mes déchets végétaux à l'air libre : soit je les passe au broyeur et/ou je les composte, soit je les amène à la déchetterie.
- Je respecte, vis-à-vis de la limite de propriété, une distance minimale de 50 cm pour mes plantations ne dépassant pas 2 m, et une distance minimale de 2 m pour celles dépassant 2 m de haut.
- Mes arbres et ma haie ne dépassent pas ma limite de propriété.



LE BRUIT

- Je suis autorisé à utiliser mes outils pouvant causer une gêne sonore :
 - du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
 - le samedi de **9h à 12h** et de **14h à 19h**
 - les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.
- Je suis en infraction pour tapage nocturne si je suis responsable de bruits troublant la tranquillité d'autrui entre 22h et 7h.
- Avant d'entreprendre une activité sonore, j'en informe mes voisins.



MES ANIMAUX DOMESTIQUES

- Je fais stériliser mes chats pour éviter leur divagation et les portées non désirées.
- Je suis maître de mon chien ; il ne peut circuler sur la voie publique que tenu en laisse.
- Je l'empêche de faire ses besoins n'importe où, à défaut, je nettoie.
- J'agis pour que ses aboiements ne gênent pas le voisinage.
- Si les aboiements du chien de mon voisin constituent une gêne, j'en informe d'abord, de manière respectueuse, la personne responsable.



LES TRAVAUX SUR MA PROPRIETE

- Je contacte la Mairie avant tous travaux de modification de mes bâtiments et des abords (clôtures, abris de jardin...), pour savoir si des demandes d'autorisation ou des déclarations sont nécessaires.



MON VEHICULE

- Je ne stationne pas mon véhicule sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui : je le gare sur ma propriété ou sur les parkings publics prévus à cet effet.

